

Livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon tenue le 22 mai 2025 à 10 h 30, à la salle du Conseil Kilgour de la MRC de Beauharnois-Salaberry située au 2, rue Ellice, à Beauharnois.

Sont présents :

MRC de Beauharnois-Salaberry :

M. Miguel Lemieux, vice-président de la Régie, préfet de la MRC et maire de Salaberry-de-Valleyfield

M. Alain Dubuc, administrateur de la Régie et maire de Beauharnois

M. Yves Daoust, administrateur de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Louis-de-Gonzague

MRC de Roussillon :

M. Sylvain Payant, président de la Régie, préfet suppléant de la MRC et maire de Saint-Isidore

Mme Lise Poissant, administratrice de la Régie et mairesse de Saint-Mathieu

Les représentants présents forment le quorum du Conseil d'administration, sous la présidence de M. Sylvain Payant.

Est absent :

M. Jean-Claude Boyer, administrateur de la Régie et maire de Saint-Constant

Assistent également :

Mme Linda Phaneuf, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Régie et directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Beauharnois-Salaberry

M. Marc-André Renaud, directeur des opérations de la Régie

M. Nicolas Chaput, directeur du service de l'environnement et de la gestion des matières résiduelles de la MRC de Roussillon

Mme Marie-Josée Leblanc, coordonnatrice du service du greffe de la MRC de Beauharnois-Salaberry

L'avis de convocation a été transmis à tous les membres du Conseil d'administration le 16 mai 2025.

2025-05-19 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2025-05-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Miguel Lemieux
Appuyé par M. Yves Daoust
Et unanimement résolu

D'ajouter un (1) sujet à l'ordre du jour proposé, soit :

8.1 Présidence et vice-présidence du Conseil d'administration

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié et reproduit ci-dessous :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2025
4. Appel d'offres public portant sur la construction du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield – Adjudication du contrat
5. Modification au calendrier des séances - Changement de l'heure fixée pour la tenue de la séance ordinaire du 19 juin 2025
6. Affaires administratives
 - 6.1 Comptes payés et à payer au 17 avril 2025

2025-05-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (SUITE)

- 7. Correspondance
- 8. Varia
 - 8.1. Présidence et vice-présidence du Conseil d'administration
- 9. Période de questions
- 10. Levée de la rencontre

ADOPTÉE

2025-05-21 ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2025.

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2025 soit adopté, tel que déposé.

ADOPTÉE

2025-05-22 APPEL D'OFFRES PUBLIC PORTANT SUR LA CONSTRUCTION DU COMPLEXE DE COMPOSTAGE DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA RIVMO À SALABERRY-DE-VALLEYFIELD – ADJUDICATION DU CONTRAT

ATTENDU que la Régie a procédé à un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat portant sur la construction du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield (Appel d'offres numéro RIVMO-CONST-CCMO-2024);

ATTENDU qu'en date du 9 avril 2025, la RIVMO a procédé à l'ouverture publique des neuf (9) soumissions reçues à l'intérieur du délai imparti;

ATTENDU que, sur recommandation de la directrice générale par intérim, les administrateurs ont convenu d'adjuger ce contrat en retenant l'« Option A – Conduites en béton » telle que définie au devis d'appel d'offres;

ATTENDU que le plus bas soumissionnaire conforme est l'entreprise Charex inc., laquelle a déposé une soumission au montant de 28 455 728,75 \$ (taxes incluses) pour l'option retenue (Option A – Conduites en béton).

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

D'adjuger à l'entreprise Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat portant sur la construction du Complexe de compostage des matières organiques de la RIVMO à Salaberry-de-Valleyfield, le tout selon les termes et modalités du devis d'appel d'offres RIVMO-CONST-CCMO-2024 et de la soumission déposée pour l'option retenue, soit l'« Option A – Conduites en béton ».

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à signer, pour et au nom de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, le contrat à intervenir ainsi que tous document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2025-05-23 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE LA RÉGIE – CHANGEMENT DE L'HEURE POUR LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2025

ATTENDU que le calendrier des séances ordinaires de la Régie, adopté par la résolution numéro 2024-12-66, prévoit la tenue d'une séance ordinaire du Conseil d'administration le 19 juin 2025, à 10h30;

**2025-05-23 MODIFICATION AU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DE LA RÉGIE –
CHANGEMENT DE L’HEURE POUR LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
19 JUIN 2025 (SUITE)**

ATTENDU que l’alinéa 3 de l’article 148 du *Code municipal du Québec* permet aux administrateurs de modifier l’heure fixée pour la tenue d’une séance ordinaire, par voie de résolution.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Lise Poissant
Appuyé par M. Alain Dubuc
Et unanimement résolu

Que l’heure fixée pour la séance ordinaire du 19 juin 2025 du Conseil d’administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon soit modifiée pour 14 h 00.

ADOPTÉE

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

2025-05-24 COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 22 MAI 2025

Il est proposé par M. Yves Daoust
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes à payer et déjà payés de la Régie, datée du 22 mai 2025 et au montant de 75 765.83 \$, soit approuvée.

D’autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à effectuer le paiement desdits comptes.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n’est portée à l’attention des administrateurs.

VARIA

2025-05-25 PRÉSIDENTE ET VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

ATTENDU que le *Règlement numéro 3 – Règlement général de fonctionnement de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon* établit le cadre applicable aux désignations à la présidence et à la vice-présidence du Conseil d’administration;

ATTENDU qu’aux termes de la résolution numéro 2024-06-30, M. Sylvain Payant et M. Miguel Lemieux ont été respectivement désignés président et vice-président du Conseil d’administration, pour un mandat se terminant le 3 juillet 2025 ;

ATTENDU que, lors de la rencontre plénière tenue ce jour, et sur proposition du président, les administrateurs ont convenu :

- de ne pas exercer l’option de renouvellement des mandats actuels à la présidence et à la vice-présidence du Conseil d’administration ;
- de devancer au 1^{er} juin la désignation du nouveau président et du nouveau vice-président du Conseil d’administration ;
- de nommer, conformément à la règle d’alternance prévue au règlement, un administrateur de la MRC de Beauharnois-Salaberry à la présidence et un administrateur de la MRC de Roussillon à la vice-présidence.

2025-05-25 PRÉSIDENCE ET VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (SUITE)

En conséquence,

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par Mme Lise Poissant
Et unanimement résolu

De désigner M. Miguel Lemieux à titre de président du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, pour la période s'échelonnant du 1^{er} juin 2025 au 3 juillet 2026.

De désigner M. Sylvain Payant à titre de vice-président du Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de valorisation des matières organiques de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, ou la même période, soit du 1^{er} juin 2025 au 3 juillet 2026.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est annoncée par le président. Un citoyen de Saint-Constant s'adresse au Conseil d'administration pour poser diverses questions, lesquelles sont répondues séance tenante.

[Note au procès-verbal : Mme Lise Poissant quitte la séance à 10h40.]

2025-05-26 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Alain Dubuc
Appuyé par M. Miguel Lemieux
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé les sujets à l'ordre du jour, de lever la séance à 10h47.

ADOPTÉE

Sylvain Payant
Président

Linda Phaneuf
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim